



T-ES(2023)08\_fr

19 septembre 2023

## COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe  
sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus  
sexuels

.....

**Rapport de réunion**

**38<sup>e</sup> réunion**

**Lieu : Strasbourg et plateforme KUDO**

**30 mai - 2 juin 2023**

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 38<sup>e</sup> réunion du 30 mai au 2 juin 2023 au Conseil de l'Europe à Strasbourg et sur la plateforme KUDO. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en Annexes I et II du présent rapport.

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. Mme CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

## **2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels à la suite de la guerre en Ukraine**

### **2.1. Point sur les discussions au sein du Bureau du Comité de Lanzarote visant à donner suite à la demande de l'Ukraine de surveiller la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine**

2. Mme SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) rappelle que lors de la 37<sup>e</sup> réunion du Comité de Lanzarote, le Bureau a été chargé de « *demander des précisions et d'examiner la proposition de Mme ILCHUK (Ukraine) de procéder à un suivi urgent de la protection des enfants ukrainiens contre l'exploitation et les abus sexuels dans les Parties à la Convention de Lanzarote en raison de la guerre* » ([décision 4](#)). En mars 2023, avant la réunion du Bureau, Mme CASTELLO BRANCO (Portugal) a suggéré de demander à toutes les Parties à la Convention de répondre à six questions OUI/NON pour évaluer le problème du manque de données fiables plutôt que de se lancer immédiatement dans un cycle de suivi urgent à part entière.

3. Le Bureau a pris en considération toutes les options, également à la lumière d'un projet de déclaration préparé par le CDENF pour examen lors du 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe (Reykjavik, mai 2023) qui lui a été présenté par le Secrétariat. En particulier, le Bureau a également été informé de la décision éventuelle de créer un organe consultatif chargé de recueillir des informations sur la situation des enfants ukrainiens dans les États membres du Conseil de l'Europe (« le Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine » ou « GCU » — voir plus bas le point 2.2.1.). Le Bureau a également pris en considération le fait que le Comité a récemment terminé d'examiner si les Parties s'étaient conformées aux recommandations formulées dans son Rapport spécial, dans le cadre duquel il a recueilli des informations sur les mesures existantes pour protéger les enfants réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels, et a conclu qu'il était prématuré de demander à toutes les Parties de répondre à nouveau à des questions très similaires. Il a en revanche estimé qu'il pouvait poser des questions spécifiques sur les enfants ukrainiens déportés vers la Fédération de Russie, en tenant compte du fait que le Comité est l'un des rares organes de suivi du Conseil de l'Europe dont la Fédération de Russie est membre (voir ci-dessous le point 2.2.2.).

## **2.2. Informations sur les décisions du 4e Sommet du Conseil de l'Europe concernant la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine**

### **2.2.1. Présentation de la Déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine (voir Annexe II de la [Déclaration de Reykjavík « Unis autour de nos valeurs »](#), 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe)**

4. Mme GUIDIKOVA (cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport, Conseil de l'Europe) présente la déclaration au Comité, qui reconnaît expressément la nécessité de protéger les enfants ukrainiens déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays contre, entre autres, les violences sexuelles, où qu'ils se trouvent. Elle informe également le Comité que cette déclaration appelle le Conseil de l'Europe à faciliter la coopération entre les États, l'Union européenne et les organisations internationales concernées, par le biais d'un mécanisme approprié pour :

- échanger des informations sur les cadres juridiques et politiques concernant la situation, le statut et les besoins des enfants d'Ukraine résidant dans ses États membres ;
- donner des conseils sur la réforme du système ukrainien de protection et de prise en charge des enfants, et pour
- faciliter le partage des informations pertinentes, y compris les informations du Réseau de correspondants sur les migrations, et, dans la mesure du possible, la coordination des mesures prises dans l'intérêt supérieur des enfants d'Ukraine.

5. Mme GUIDIKOVA informe le Comité que, sur la base de l'appel ci-dessus, il a été décidé de créer un Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (« GCU ») mandaté pour remplir les fonctions susmentionnées.

6. M. SCHOKKENBROEK (Directeur, Direction de l'anti-discrimination) rappelle que la Déclaration confirme la forte volonté politique des États membres de protéger les enfants d'Ukraine où qu'ils se trouvent. Il rappelle que le mandat du Comité de Lanzarote est complémentaire du rôle du GCU et qu'il serait important que le Comité interagisse et assure la liaison avec le GCU en ce qui concerne les enfants présents dans les États membres du Conseil de l'Europe. Il est proposé que le Comité nomme un représentant pour suivre de près les travaux du GCU et coordonner la contribution du Comité à ces travaux.

7. Le Comité demande au Secrétariat de le tenir informé des progrès réalisés dans la mise en place du GCU, en vue de nommer éventuellement un représentant pour suivre les développements et participer aux travaux de cet organe.

### **2.2.2 Examen des questions éventuelles à adresser à la Fédération de Russie conformément à la règle 28 du Règlement intérieur du Comité de Lanzarote**

8. Mme SCAPPUCCI présente les questions figurant dans le document T-ES(2023)06. Au cours des discussions, l'accent a été mis sur la nécessité d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants concernés et il a été décidé d'inclure une question spécifique sur les enfants non accompagnés et séparés à la question 1b. Après un examen attentif de chaque question et après avoir convenu de quelques modifications supplémentaires, le Comité a adopté les

questions telles qu'elles figurent à [l'annexe 1 de sa liste des décisions](#) et de les adresser à la Fédération de Russie dès que possible, conformément à la Règle 28 du règlement intérieur.

### **3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**

#### **3.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » : examen, en vue de son adoption, du projet de questionnaire thématique concernant les cadres juridiques (voir document T-ES(2023)05)**

9. Mme SCAPPUCCI présente le projet de questionnaire préparé par le Secrétariat pour discussion et examen par le Comité. Celui-ci examine plusieurs amendements aux questions, notamment pour remplacer l'expression « cercle de confiance » dans toutes les questions, sauf la première, par la formulation « par une personne occupant une position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence », et reformule plusieurs doubles questions. Le Comité décide d'utiliser un système de code couleur dans le questionnaire afin de mieux différencier les questions.

10. Le Comité adopte le questionnaire modifié et décide que les réponses devront être transmises dans un délai de trois mois à compter de la réception officielle du questionnaire final en format électronique et en format Word.

#### **3.2. Point sur les fiches d'information élaborées sur la base du rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »**

11. Mme LABBADI (juriste assistante, Secrétariat du Comité de Lanzarote) fait le point sur l'état d'avancement des fiches d'information destinées à rendre plus accessible les conclusions, les recommandations et les pratiques prometteuses mises en avant dans le [rapport de mise en œuvre du Comité sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC](#). Le Comité est informé qu'une fiche d'information sur les principales conclusions a été publiée ; par ailleurs, des fiches d'information thématiques consacrées aux différents chapitres du rapport ont été élaborées en vue d'une publication, de même que des fiches d'information sur les 43 États parties qui ont fait l'objet d'un suivi dans ce contexte. Mme LABBADI rappelle que les fiches d'information sur les pays ont été envoyées aux membres du Comité avant la réunion et qu'elles seront mises en ligne sur le site internet du Comité.

### **4. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**

#### **4.1. Compte-rendu du séminaire de renforcement des capacités du 31 mai et échange sur les éventuels travaux de suivi du Comité de Lanzarote sur la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles à la lumière des conclusions du séminaire**

12. Mme CASTELLO-BRANCO se félicite de la richesse et de la diversité des présentations et des discussions qui ont eu lieu lors du [séminaire de renforcement des capacités du Comité le 31 mai](#). Elle invite les membres du Comité, les participants et les observateurs à exprimer

leurs points de vue sur l'action que pourrait entreprendre le Comité concernant les questions de la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et de l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, deux aspects essentiels dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

13. En ce qui concerne la prescription, M. McVARISH (Brave Movement) encourage le Comité à adopter un avis ou un autre instrument demandant la suppression de la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants. Mme BEWERSDORFF (Allemagne) estime qu'il faudrait trouver une autre solution n'impliquant pas la suppression complète de la prescription. Mme LOVŠIN (Slovénie) est d'accord et appelle à une solution conciliant les perspectives juridiques et politiques. M. MAGNÚSSON (Islande) partage l'opinion des membres du Comité qui se sont exprimés et propose que le Secrétariat prépare une note conceptuelle (« livre blanc ») résumant les informations recueillies au cours du séminaire, les scénarios et les défis existants, ainsi que les solutions possibles. Mme MARFURT (Suisse) soutient l'opinion exprimée par Mmes BEWERSDORFF et LOVŠIN, en indiquant qu'il faudrait approfondir la réflexion sur le sujet avant de prendre toute décision. M. OLIVIER (France) propose de poursuivre la discussion sur des solutions n'impliquant pas la suppression complète de la prescription, après réception de nombreuses informations transmises par le Secrétariat. M. KOVACHEV (Bulgarie) suggère d'aborder la question du point de vue des enfants et propose de les associer afin de mieux comprendre le sujet. Mme DE CRAIM (Belgique) rappelle que tout texte qui résultera de ce processus devrait préciser ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

14. Mme SCAPPUCCI énumère les différents instruments dont dispose le Comité pour exprimer son avis – notamment les avis réguliers, les avis interprétatifs, les déclarations, les notes d'orientation, les observations générales et les recommandations ou encore les lignes directrices – et propose que le Secrétariat prépare une note conceptuelle pour décrire ces options de manière plus détaillée. Elle rappelle que les notes d'orientation sont adoptées par les Parties afin d'expliquer par écrit comme elles appréhendent la mise en œuvre d'une disposition spécifique. Une note d'orientation pourrait clarifier le sens de l'article 33 de la Convention, indiquer les attentes des survivants et présenter les scénarios juridiques compatibles ou incompatibles avec cet article (pour lesquels davantage d'informations devraient être recueillies). M. NIKOLAIDIS (Grèce) convient que des informations supplémentaires pourraient être obtenues auprès des Parties et appelle à élaborer des principes applicables à la mise en œuvre de l'article 33 de la Convention, au lieu de préconiser une solution spécifique. Il propose également de mener une réflexion sur les mesures politiques susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de cette disposition. Mme CROCKER (ECPAT International, responsable de la protection de l'enfance et des technologies) déclare que, quel que soit le choix que fera le Comité, sa décision devrait être fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle souligne que si la position générale d'ECPAT International est que la prescription devrait être supprimée, la priorité est de garantir l'accès à la justice. Mme BOROVCANIN (Bosnie-Herzégovine) demande à Brave Movement de fournir des informations sur l'impact des différents systèmes juridiques sur les victimes, ce que M. McVARISH accepte.

15. À la suite de l'échange ci-dessus, le Comité :
- convient de collecter davantage d'informations auprès de Parties spécifiques afin de pouvoir examiner la conformité des cadres juridiques existants avec l'article 33 de la Convention ;
  - charge le Secrétariat de préparer une note conceptuelle décrivant la structure potentielle d'une future note d'orientation ou d'un document similaire qui préciserait le sens de l'article 33, présenterait les différents scénarios juridiques jugés conformes à cette disposition, mettrait en évidence les pratiques prometteuses fondées sur l'intérêt supérieur de l'enfant et exposerait les mesures politiques qui permettraient de promouvoir la mise en œuvre de l'article 33, et
  - accepte d'examiner, dans le contexte de l'éventuelle note d'orientation susmentionnée, les informations que Brave Movement a proposé de fournir au sujet de l'impact sur les victimes de toute limitation des poursuites pour infractions sexuelles commises à leur encontre.

16. En ce qui concerne l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, Mme BEWERSDORFF (Allemagne) insiste sur les défis qui pourraient se poser en cas d'harmonisation des seuils d'âge légal, tant pour les activités sexuelles en général que pour les clauses de différence d'âge en particulier. Mmes PAMPALK-LORBEER (Autriche) et LOVŠIN (Slovénie) soulignent également l'importance de ne pas fixer un âge commun dans tous les États parties. M. OLIVIER (France) partage cet avis et insiste sur la nécessité de faire appel à des spécialistes des neurosciences, de la médecine, de la psychologie et de la psychiatrie avant d'établir des règles contraignantes en la matière. Mme MATYSEK (Pologne) s'interroge également sur la possibilité de mener des recherches scientifiques et médicales pour soutenir les travaux du Comité dans ce domaine. M. NIKOLAIDIS (Grèce) souligne que les seuils d'âge ne doivent pas être considérés comme des seuils biologiques fixes car ils varient au fil du temps en fonction du contexte. Mme LABBADI rappelle que l'objectif n'est pas de déterminer un âge légal universel pour entretenir des activités sexuelles, les États parties conservant des différences significatives à cet égard, mais plutôt de s'assurer que des garanties spécifiques sont respectées lors de la détermination de ce seuil d'âge. Ces garanties peuvent notamment consister à empêcher que les enfants puissent se marier avant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et à veiller à ce que le seuil soit cohérent sur tout le territoire d'un État partie et ne dépende pas du type d'activité sexuelle.

17. A la suite de cet échange de vues, le Comité convient de réfléchir aux suites qui pourraient être données à la question de l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles lors de sa 39<sup>e</sup> réunion plénière en septembre 2023. Il charge le Secrétariat de préparer un document pour explorer les différentes perspectives, notamment les mesures supplémentaires que le Comité pourrait prendre, leur format et les garanties de fond nécessaires pour renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

18. Le Comité est informé que les deux études comparatives sur la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles présentées lors du séminaire du 31 mai seront rendues publiques.

## 4.2. Informations données par les membres, les participants et les observateurs sur l'évolution des politiques, lois, dispositions institutionnelles et pratiques nationales, et/ou présentations d'activités pertinentes

### 4.2.1. Présentation du projet de loi du Royaume-Uni sur la sécurité en ligne

19. Mme CASTELLO-BRANCO informe que le membre du Comité de Lanzarote au titre du Royaume-Uni n'est pas disponible pour présenter le projet de loi du Royaume-Uni sur la sécurité en ligne. Elle attire l'attention du Comité sur le fait que des informations concernant le projet de loi se trouvent dans l'espace partagé et invite le Comité à contacter le Secrétariat ([lanzarote.committee@coe.int](mailto:lanzarote.committee@coe.int)) s'il souhaite demander de plus amples informations au Royaume-Uni.

### 4.2.2. Présentations par INHOPE (International Association of Internet Hotlines)

- Le système de classification universelle - Harmonisation de la terminologie relative au matériel d'exploitation des enfants

20. Mme ROBERTS (chef de projet, INHOPE) [présente le système de classification universelle d'INHOPE qui se rapporte au matériel d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants](#) (en anglais). L'objectif à long terme de ce système est d'améliorer la détection et le retrait rapide de ce matériel, et ce malgré les différences de législation, en surmontant les obstacles au partage de données entre les juridictions. Le système comprend quatre grands volets : catégorisation (pour déterminer la gravité du contenu illicite), étude (à des fins d'enquêtes ou d'évaluations), démographie (pour l'apprentissage automatique) et glossaire. Cet outil a été élaboré par et pour des experts internationaux spécialisés dans l'évaluation et la classification de contenus, notamment des opérateurs des plateformes de signalement, des représentants des forces de l'ordre, des agents de la protection de l'enfance et des professionnels du secteur des technologies. Au fil des ans, il sera affiné grâce aux modifications et aux contributions des praticiens. Les parties prenantes souhaitant contribuer à l'élaboration de matériel de formation et formuler des annotations, ou obtenir de plus amples informations sur le système, sont invitées à envoyer un courriel à : [globalstandard@inhope.org](mailto:globalstandard@inhope.org).

- La nouvelle génération de sécurité en ligne - métavers

21. Mme STACIWA (experte indépendante, Service de réaction aux contenus illicites sur internet, Dyzurnet.pl) présente [son rapport de recherche sur les défis soulevés par le métavers en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne](#) (en anglais). Dans ce contexte, elle fait part au Comité des développements récents des technologies du métavers et des risques qui peuvent en découler, dans la mesure où ces technologies peuvent faciliter les prises de contact et les interactions entre des auteurs potentiels d'infractions sexuelles et les enfants. Elle informe également le Comité du manque de recherche sur ces risques, d'où la nécessité de mener des travaux supplémentaires afin de déterminer si la législation est suffisante pour faire face aux risques découlant de ces technologies en constante évolution. D'autres problèmes sont mentionnés : les difficultés pour les forces de l'ordre d'obtenir et de sécuriser les éléments de preuve dans ces technologies, l'absence de mécanismes efficaces de vérification de l'âge, et l'absence de modération des conversations qui rend difficile la détection des sollicitations à des fins

sexuelles (grooming). Mme STACIWA indique au Comité qu'il existe un risque que ces technologies n'occupent plus la place centrale et que des versions du darknet apparaissent, ce qui augmenterait les défis en matière de modération et de protection des enfants. Le Comité débat de la possibilité que des enfants vulnérables cherchent à échapper à la réalité en utilisant ces plateformes, ce qui les exposerait à des risques accrus de grooming et d'abus. Il examine également les approches susceptibles de réglementer les représentations d'enfants dans la réalité virtuelle (notamment par des avatars) et la nécessité d'évaluer les risques dans ce contexte. Les solutions potentielles pourraient notamment obliger les fournisseurs de services à évaluer les risques et à procéder à une vérification efficace de l'âge.

22. Le Comité décide d'organiser, lors d'une prochaine réunion, un échange d'informations approfondi sur les défis soulevés par le métavers en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

#### **4.2.3. Présentation des [conclusions](#) du 2<sup>e</sup> atelier d'experts consacré aux aspects liés aux technologies de la [proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#)**

23. Mme CROCKER présente les [conclusions](#) (en anglais) du 2<sup>e</sup> atelier d'experts consacré aux aspects liés aux technologies de la [proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#). Elle indique au Comité que les mesures moins intrusives de suppression du matériel d'abus sexuels sur enfants qui ont été étudiées au cours de l'atelier ont été incluses dans les recommandations en vue d'établir un consensus, mais qu'ECPAT n'est pas favorable à une réduction du champ d'application du règlement en ce qui concerne le cryptage de bout en bout ou les types de matériel d'abus sexuels sur enfants à couvrir. Le Comité procède à un échange de vues à la suite de cette présentation. M. MAGNÚSSON (Islande) informe le Comité de la norme IEEE (Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens) de 2021 sur un cadre de services adaptés à l'âge des utilisateurs, qui a été conçue avec des enfants et vise à définir les bonnes pratiques en matière de développement de services numériques. Mme STACIWA souligne qu'il n'existe actuellement aucune réglementation internationale des matériels d'abus sexuels sur enfants sous forme audio et textuelle et insiste sur le fait que le règlement devrait couvrir ces formes de technologie pour combler ce vide.

24. Le Comité décide de continuer à échanger des informations sur l'état d'avancement de la [proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et demande à être informé des conclusions d'autres ateliers multisectoriels portant sur des aspects relevant de son mandat.

#### **4.2.4. Présentation des résultats de l'étude indépendante visant à évaluer la directive UE 2011/93 et point sur les prochaines étapes concernant la révision de la directive**

25. Mme CASSAR (Direction générale de la migration et des affaires intérieures, Commission européenne) présente les résultats de l'étude indépendante visant à évaluer la directive 2011/93 de l'UE et fait le point sur les prochaines étapes concernant la révision de la directive. Elle informe le Comité que la Commission européenne prévoit d'élaborer une refonte très ciblée de la directive pour remédier aux lacunes identifiées. Cette refonte mettra



à jour la définition des infractions et la terminologie, et réprimera les « manuels du pédophile ». Le texte révisé traitera également des règles en matière de prescription et renforcera le contrôle des professionnels en faisant peser cette obligation sur les employeurs. Il renforcera en outre les obligations des États membres en matière de collecte et de suivi des données et de mise en œuvre de programmes de prévention. La refonte devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2023. La directive 2012/29 sur les victimes est également en cours de révision. Des dispositions visant à renforcer les droits des victimes pourraient être incluses soit dans la refonte de la directive 2011/93 soit dans la directive révisée sur les victimes.

26. Le Comité décide de continuer à échanger des informations sur l'état d'avancement de la réforme proposée de la directive 2011/93 de l'UE et demande à être informé des prochaines étapes concernant la révision de cette directive et d'autres directives pertinentes.

**4.2.5. Présentation de la [stratégie 2023-2027](#) de WeProtect Global Alliance, des résultats de récents projets de recherche et compte-rendu de la première réunion de la récente [Task force mondiale sur les abus sexuels sur enfants en ligne](#)**

27. Mme LINSELL (responsable du plaidoyer, WeProtect Global Alliance) présente la [stratégie 2023-2027](#) (en anglais) de WeProtect Global Alliance et fait part au Comité des résultats de récentes recherches sur les contenus auto-générés et les expériences d'atteintes sexuelles en ligne. Elle informe également le Comité des progrès réalisés dans le cadre de la [Task force mondiale sur les abus sexuels sur enfants en ligne](#) (en anglais), qui a été créée en octobre 2022 et se réunira deux fois par an en vue d'apporter une meilleure réponse stratégique mondiale à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants en ligne.

28. Le Comité décide de continuer à échanger des informations sur les travaux de la [Task force mondiale sur les abus sexuels sur enfants en ligne](#) (en anglais) de WeProtect Global Alliance, et se félicite de l'éventuelle participation officielle du Conseil de l'Europe à ces travaux.

**4.3. Comptes-rendus de membres du Comité de Lanzarote ayant participé, au nom du Comité, à des événements extérieurs et à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe**

**4.3.1. Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)**

29. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité des principaux résultats de la [7<sup>e</sup> réunion plénière](#) du CDENF qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2023 à Reykjavik, en Islande. Le CDENF a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#) ; a approuvé un projet de recommandation contenant des lignes directrices visant à renforcer les systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants et a adopté son projet d'exposé des motifs, et a approuvé un projet de déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine touchés par l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il a également été informé de la finalisation d'une étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement de structures de Barnahus en Europe. Il a également pris note du premier schéma d'étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité et a approuvé le projet de questionnaire

visant à recueillir des informations auprès des États membres. Il a été informé du [rapport et de la recommandation](#) de l'Assemblée parlementaire sur les déportations et les transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie. Le 30 mars 2023, les membres du CDENF ont participé à une conférence à haut niveau sur le thème « [Investir dans les enfants - la clé de la prospérité](#) », organisée sous la présidence islandaise du Comité des Ministres.

#### **4.3.2. Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE)**

30. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité des progrès réalisés par le CJ/ENF-ISE, qui s'est réuni pour la dernière fois en mars 2023. Il rappelle que deux recommandations distinctes seront préparées. Le projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans le cadre des procédures de séparation des parents a bien progressé et a été diffusé pour commentaires. Le projet de recommandation sur l'intérêt supérieur de l'enfant et ses droits dans le cadre des procédures de placement en est encore au stade préliminaire. Plusieurs questions à couvrir dans ce cadre ont été recensées. La prochaine réunion est prévue du 4 au 6 octobre 2023.

#### **4.3.3. Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)**

31. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité que les membres du Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE), qui n'existe plus, ont été reconduits dans le nouveau Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) et que la présidente et la vice-présidente ont également été réélues. Il informe le Comité que le ENF-VAE a tenu sa première réunion en mai 2023 et travaillera sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour, entre autres, prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables.

#### **4.3.4. Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**

32. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité qu'elle est intervenue en ligne lors de la 29<sup>e</sup> réunion du GREVIO pour présenter les travaux du Comité de Lanzarote sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, en prévision du séminaire du 31 mai auquel le Comité des Parties de la Convention d'Istanbul et le GREVIO étaient invités. Elle a également informé le GREVIO des récentes conclusions du cycle de suivi du Comité de Lanzarote concernant les défis posés par l'environnement numérique, en particulier ceux soulevés par les images et vidéos sexuelles auto-générées par des enfants. Elle a également souligné que le Comité de Lanzarote reprenait son premier thème du cycle de suivi (la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance) avec un questionnaire ciblé sur les cadres législatifs.

#### **4.3.5. Participation à la mission d'information en Hongrie de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés**

33. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité qu'elle a accompagné Mme KAYACIK, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, lors d'une mission d'information en Hongrie concernant la situation des personnes en situation de vulnérabilité qui continuent de fuir l'Ukraine. La visite visait à explorer comment le Conseil de l'Europe pourrait apporter son soutien et son expertise aux autorités, dans le cadre du [Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#).

#### **4.4. Comptes-rendus des représentants du Comité de Lanzarote ou de son Secrétariat ayant participé à des événements extérieurs**

##### **4.4.1. Conférence « Mécanisme national d'intervention d'urgence pour la protection des enfants non accompagnés dans des conditions de vie précaires : de l'évaluation des besoins à l'intervention », 7 mars 2023, Athènes**

34. Mme GUERREIRO (conseillère en politiques, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que le Secrétariat a participé à une conférence nationale qui s'est tenue en mars 2023, en Grèce, intitulée « Mécanisme national d'intervention d'urgence pour la protection des enfants non accompagnés dans des conditions de vie précaires : de l'évaluation des besoins à l'intervention ». Cet événement était organisé par le secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés (Grèce), par la Représentation du HCR en Grèce et par l'Université Panteion des sciences sociales et politiques.

##### **4.4.2. Événement de lancement « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie grâce à des normes communes dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud V), 13-14 mars, Lisbonne**

35. Mme CASTELLO-BRANCO rend compte au Comité de l'événement qui a officiellement lancé la cinquième phase du programme susmentionné conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. La nouvelle phase de ce programme régional sera coordonnée par le Bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie et vise à poursuivre les réformes en faveur de la démocratie dans neuf États du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine\* et Tunisie) par la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et cette région. La cinquième phase portera sur les objectifs suivants :

- aligner les législations nationales sur les normes internationales par l'adhésion aux conventions du Conseil de l'Europe et grâce à la fourniture de conseils juridiques ciblés dans le cadre du mécanisme de réponse rapide ;
- renforcer les capacités à relever des défis mondiaux en élaborant et en utilisant des outils, stratégies et mécanismes communs dans la région, et

---

\* Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres du Conseil de l'Europe sur cette question.

- renforcer la coopération et le dialogue sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie en développant encore la coopération et le travail en réseau entre pairs au niveau régional.

#### **4.4.3. Réunion de formation d'INHOPE sur les plateformes de signalement, 26-27 avril 2023, Malte**

36. Mme LABBADI rend compte au Comité de la [réunion semestrielle de formation d'INHOPE sur les plateformes de signalement](#) (en anglais) qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2023 à Malte, au cours de laquelle elle a présenté les travaux du Conseil de l'Europe et du Comité concernant le signalement des violences sexuelles à l'égard des enfants, y compris en ligne. L'objectif de la réunion était d'examiner les besoins spécifiques des plateformes de signalement et des lignes d'assistance participant au réseau INHOPE pour détecter, signaler et supprimer le matériel d'abus sexuels sur enfants en ligne, ainsi que les nouvelles tendances dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en ligne. La réunion de formation a donné lieu à des présentations pointues, notamment sur les risques accrus d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants dans le métavers, sur les tendances financières liées à l'échange de matériel d'abus sexuels sur enfants, sur les méthodes pratiques pour enquêter sur les paiements en crypto-monnaie susceptibles de faciliter la contrainte à l'égard des enfants, et sur l'accessibilité de ces services sur internet pour les enfants handicapés et les enfants vulnérables qui cherchent à signaler des violences sexuelles en ligne.

#### **4.5. Présentation du nouveau réseau de police du Conseil de l'Europe**

37. M. ROLLAND (conseiller de programme sur les questions de police, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe) présente le nouveau [réseau des correspondants nationaux des services de police du Conseil de l'Europe](#) (en anglais). Le réseau a été lancé lors de la conférence « La police à l'ère numérique, comment les nouvelles technologies peuvent aider à mieux maintenir l'ordre dans nos sociétés modernes », qui s'est tenue les 28 et 29 juin 2022 à Strasbourg. M. ROLLAND explique que le réseau renforcera la protection et la promotion des normes européennes en matière de droits de l'homme dans les centres de détention et dans le cadre des activités de la police. Il s'agit notamment de prévenir les mauvais traitements et d'enquêter sur les cas qui se produisent, d'améliorer les garanties procédurales, d'assurer la formation continue des policiers, de promouvoir l'usage proportionné de la force, de gérer les foules et de garantir les droits des victimes. Le réseau vise notamment à permettre au Conseil de l'Europe de mieux comprendre les activités des services de police et à faciliter le partage des connaissances entre ses propres membres. Il sera question d'encourager l'échange d'expériences liées aux valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, et de lutter contre les différentes formes de criminalité. En outre, le réseau a pour buts de favoriser le partage des bonnes pratiques et des techniques innovantes et de soutenir la mise en œuvre des normes en vigueur au sein de la police. M. ROLLAND présente également la [première conférence internationale annuelle du réseau consacrée à l'usage de la force dans le cadre des activités de police](#) (25-26 mai 2023).

#### **4.6. Informations sur l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**

38. Mme TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels aura pour thème « Écouter les survivants de violences sexuelles subies dans l'enfance pour infléchir les politiques ». Des outils de communication et des informations plus détaillées sur les activités prévues pour cette journée seront mis à la disposition du Comité lors de la prochaine réunion.

### **5. Profils de pays – état des lieux à la lumière de la Convention de Lanzarote**

#### **5.1. Point sur l'avancement du projet pilote conjoint Conseil de l'Europe/ECPAT International**

##### **5.1.1. Compte-rendu des événements de lancement des profils de pays en Finlande et en République de Moldova**

39. Mme GUERREIRO rappelle que le Secrétariat collabore avec ECPAT International pour préparer trois profils de pays concernant la Finlande, l'Italie et la République de Moldova. Elle informe le Comité que les profils de la [Finlande](#) et de la [République de Moldova](#) ont été finalisés et publiés en anglais, ainsi qu'en finnois pour le premier et en roumain pour le second. Les événements de lancement, qui ont eu lieu respectivement en mars et en mai 2023, ont été organisés en étroite collaboration entre les autorités nationales, le Secrétariat du Comité de Lanzarote et ECPAT International. Le profil de l'Italie est toujours en cours de préparation.

##### **5.1.2. Examen de la possibilité d'élaborer un profil de pays pour chaque Partie à la Convention de Lanzarote**

40. Mme GUERREIRO fait part des principaux enseignements tirés de ce processus. Elle insiste sur le fait que le projet pilote a montré que la préparation des profils de pays nécessite du personnel et des ressources financières dédiés. Elle informe le Comité que le Secrétariat essaye de rechercher des financements auprès de donateurs pour étendre ce travail, et qu'il prépare une proposition de projet pour faciliter la réception de contributions volontaires afin de rédiger d'autres profils de pays.

41. Le Comité invite les Parties qui souhaiteraient être les prochains pays à être associés à la préparation de profils de pays à en informer le Secrétariat ([lanzarote.committee@coe.int](mailto:lanzarote.committee@coe.int)).

### **6. Questions procédurales**

#### **6.1. Élection d'un membre du Bureau du Comité de Lanzarote en raison du départ pour changement de fonctions de Mme DOURTHE (France)**

42. Le Comité élit par acclamation Mme Anna DOSZPOTH (Hongrie) en tant que membre du Bureau en remplacement de Mme DOURTHE (France) qui a quitté le Comité en raison d'un changement de fonctions.

## **6.2. Renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme**

43. Mme CASTELLO-BRANCO rappelle que la volonté de promouvoir et de renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi de la Convention, constitue un point permanent à l'ordre du jour.

44. Mme GUERREIRO informe le Comité que le Secrétariat s'emploie à faciliter la participation des enfants au cycle de suivi en cours. Le Secrétariat tiendra le Comité informé des progrès réalisés à cet égard lors de sa prochaine réunion.

## **6.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion**

45. À l'issue de la réunion, le Comité de Lanzarote adopte par consensus la [liste des décisions](#).

## **7. Divers**

46. Le Comité regarde [une nouvelle vidéo sur la Barnahus](#) (en anglais), qui a été lancée par le Conseil de l'Europe à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Cette vidéo fait la promotion de la Barnahus, qui est le modèle européen de référence en matière de réponse pluridisciplinaire et adaptée aux enfants victimes ou témoins de violence, y compris sexuelle. Dans la vidéo, la Barnahus islandaise est présentée par des enfants acteurs qui expliquent son fonctionnement et comment elle aide les enfants à obtenir la protection dont ils ont besoin et à laquelle ils ont droit.

\* \* \*

47. Le Comité de Lanzarote prend note de ses prochaines réunions, programmées comme suit :

- 39<sup>e</sup> réunion, 26-28 septembre 2023 (Strasbourg/hybride) ;
- 40<sup>e</sup> réunion, 28-30 novembre 2023 (Strasbourg/hybride).

## Annexe I

### Ordre du jour

La 38<sup>ème</sup> réunion du Comité de Lanzarote comprendra une journée entière, le mercredi 31 mai 2023, consacrée au renforcement des capacités (voir le programme séparé) afin de discuter des approches en matière de prescription et d'âge légal pour entretenir des activités sexuelles.

#### 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

#### 2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels suite à la guerre en Ukraine

2.1. Point sur les discussions au sein du Bureau du Comité de Lanzarote pour donner suite à la demande de l'Ukraine de vérifier la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

2.2. Informations sur les décisions du 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe concernant la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

2.2.1. Présentation de la Déclaration sur la situation des enfants en Ukraine (voir Annexe II de la [Déclaration de Reykjavík « Unis autour de nos valeurs »](#), 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe)

2.2.2. Considération d'éventuelles questions à adresser à la Fédération de Russie conformément à l'article 28 du Règlement intérieur du Comité de Lanzarote

#### 3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

3.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » : examen, en vue de son adoption, du projet de questionnaire thématique concernant les cadres juridiques

3.2. Point sur les fiches d'information élaborées sur la base du rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »

#### 4. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

4.1. Débriefing des séminaires de renforcement des capacités du 31 mai et échange sur les éventuels travaux de suivi du Comité de Lanzarote sur les délais de prescription et l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles à la lumière des conclusions des séminaires

- 4.2. Informations par les membres, participants et observateurs sur l'évolution des politiques nationales, législations, dispositions institutionnelles, pratiques, et/ou présentations d'activités pertinentes
  - 4.2.1. Présentation du projet de loi britannique sur la sécurité en ligne
  - 4.2.2. Présentations par INHOPE :
    - Le schéma de classification universelle - Harmonisation de la terminologie relative au matériel d'exploitation des enfants
    - La nouvelle génération de sécurité en ligne - Metaverse
  - 4.2.3. Présentation des [conclusions](#) du 2<sup>e</sup> Atelier d'experts consacré à la dimension technologique de la [proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#)
  - 4.2.4. Présentation des résultats de l'étude indépendante visant à évaluer la directive UE 2011/93 et point sur les prochaines étapes concernant la révision de cette directive
  - 4.2.5. Présentation de la [stratégie 2023-2027](#) de WeProtect Global Alliance, des résultats de récents projets de recherche et débriefing de la première réunion de la [Task force mondiale sur les abus sexuels d'enfants en ligne](#) instaurée récemment
- 4.3. Débriefings de membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote
  - 4.3.1. Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
  - 4.3.2. Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE)
  - 4.3.3. Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)
  - 4.3.4. Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
  - 4.3.5. Participation à la mission d'enquête de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés
- 4.4. Débriefings des représentants du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des événements extérieurs
  - 4.4.1. Conférence sur « Le mécanisme national d'intervention d'urgence pour la protection des enfants non accompagnés dans des conditions de vie précaires (NERM) : de l'évaluation des besoins à la réponse », 7 mars, Athènes
  - 4.4.2. Événement de lancement sur le thème « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie grâce à des normes communes dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud V), 13-14 mars, Lisbonne
  - 4.4.3. Réunion de formation, lignes d'assistance du réseau INHOPE, 26-27 avril, Malte
- 4.5. Présentation du nouveau réseau de police du Conseil de l'Europe
- 4.6. Informations sur l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels



- 5. « Aperçu global pays – état des lieux à la lumière de la Convention de Lanzarote »**
- 5.1. État d'avancement du processus pilote du projet joint Conseil de l'Europe/ECPAT International
  - 5.1.1. Débriefing des événements de lancement de l'aperçu global pays pour la Finlande et la République de Moldova
  - 5.1.2. Point de la situation concernant l'aperçu global pays pour l'Italie
- 5.2. Considération de la possibilité d'élaborer un aperçu global pays pour chacune des Parties de la Convention de Lanzarote
  
- 6. Questions procédurales**
- 6.1. Élection d'un membre du Bureau du Comité de Lanzarote en raison du départ pour changement de fonctions de Mme DOURTHE (France)
- 6.2. Renforcement de l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme : état des lieux des suites données aux suggestions formulées par les organisations de la société civile en vue de renforcer la coopération avec le Comité de Lanzarote
- 6.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion
  
- 7. Questions diverses**

## Annexe II

## Liste des participants

## MEMBERS / MEMBRES

## STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

<b>ALBANIA / ALBANIE</b>	<p><b>1. Ms Alma TANDILI</b> Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Ms Arda HOXHA</b> Head of Sector of Protection and Monitoring of Child Rights Ministry of Health and Social Protection</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>ANDORRA / ANDORRE</b>	<p><b>Mme Lara FORTÓ RIBERA</b> Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>ARMENIA / ARMÉNIE</b>	<p><b>Ms Gayane HOVAKIMYAN</b> Deputy Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice</p>
<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<p><b>Ms Madalena PAMPALK-LORBEER</b> Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice</p>
<b>AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN</b>	<p><b>1. Mr Samir GARAYEV</b> Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA</b> Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs</p>
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<p><b>1. Ms Christel DE CRAIM</b> Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>

	<p><b>2. Ms Valérie GENGOUX</b> Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE</b>	<p><b>Ms Tijana BOROVIČANIN</b> High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees</p>
<b>BULGARIA / BULGARIE</b>	<p><b>Mr Yanko KOVACHEV</b> State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection</p>
<b>CROATIA / CROATIE</b>	<p><b>Ms Marlena JUKIĆ</b> Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p>
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<p><b>Ms Katerina KLERIDOU</b> Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	<p><b>Mr Šimon PEPŘÍK</b> Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>DENMARK / DANEMARK</b>	<p><b>Ms Lea ELKJÆR TARGÅRD</b> Criminal Law Division Ministry of Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>ESTONIA / ESTONIE</b>	<p><b>1. Ms Tuuli LEPP</b> Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Ms Anna-Liisa UISK</b> Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p>

<b>FINLAND / FINLANDE</b>	<b>Ms Helinä HEIKKINEN</b> Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs
<b>FRANCE / FRANCE</b>	<b>M. Philippe OLIVIER</b> Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Ms Ketevani TATUASHVILI</b> Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Ms Jana BEWERSDORFF</b> Senior Public Prosecutor Division II A 7 Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
<b>GREECE / GRÈCE</b>	<b>Mr George NIKOLAIDIS</b> <b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> Director <b>MEMBRE DU BUREAU</b> Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health
<b>HUNGARY / HONGRIE</b>	<b>1. Ms Anna DOSZPOTH</b> Legal Adviser Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification Ministry of Justice  <b>2. Mr András GYÖRE</b> <b>Apologised / Excusé</b> Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior
<b>ICELAND / ISLANDE</b>	<b>1. Mr Páll MAGNÚSSON</b> <b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> Counsellor <b>MEMBRE DU BUREAU</b> Permanent Mission of Iceland in Geneva  <b>2. Ms Hlín SÆPÓRSDÓTTIR</b> <b>Apologised / Excusée</b> Senior Adviser Ministry of Education and Children
<b>IRELAND / IRLANDE</b>	<b>Ms Corah CAPLES</b> Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice

ITALY / ITALIE	<p><b>1. Ms Tiziana ZANNINI</b> Director General Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p><b>2. Ms Elena FALCOMATÀ</b> Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>3. Mr Marino DI NARDO</b> Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Apologised / Excusée</b></p>
LATVIA / LETTONIE	<p><b>Ms Indra AIZUPE</b> Director Department of Criminal Law Ministry of Justice</p>
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	<p><b>1. Mr Claudio NARDI</b> Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Ms Sarah FRICK</b> Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
LITHUANIA / LITUANIE	<p><b>1. Ms Kristina STEPANOVA</b> Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p> <p><b>2. Ms Ana BUZAREVIČ</b> Adviser Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>

<p><b>LUXEMBOURG /</b> <i>LUXEMBOURG</i></p>	<p><b>1. Mme Marguerite KRIER</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span> Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p><b>2. Mme Fabienne ABENS</b> Professeure détachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>MALTA / MALTE</b></p>	<p><b>Ms Lorna MUSCAT</b> <span style="float: right;"><b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> <i>MEMBRE DU BUREAU</i></span> Head of office Office of the Commissioner for Children</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<p><b>REPUBLIC OF MOLDOVA /</b> <i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i></p>	<p><b>Mr Artur DEGTEARIOV</b> Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<p><b>MONACO / MONACO</b></p>	<p><b>1. Mme Corinne BOURDAS MAGAIL</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span> Chargé de Mission Département des Relations Extérieures et de la Coopération Ministère d'Etat</p> <p><b>2. Mme Cécile VACARIE-BERNARD</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span> Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p>
<p><b>MONTENEGRO /</b> <i>MONTÉNÉGRO</i></p>	<p><b>1. Ms Svetlana SOVILJ</b> Head of the Directorate for the Protection of Children and Youth Ministry of Labour and Social Welfare</p> <p><b>2. Ms Mersida ALJIĆEVIĆ</b> Director Directorate for Social Welfare and Child Protection Ministry of Labour and Social Welfare</p>
<p><b>NETHERLANDS /</b> <i>PAYS-BAS</i></p>	<p><b>1. Ms Eugenia POZO MORILLAS</b> Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Ms Kelly BRUIL</b> Department of Justice and Security</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>

<b>NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD</b>	<b>Mr Dušan TOMŠIČ</b> Ministry of Labour and Social Policy	<b>Apologised / Excusé</b>
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Ms Maria Brit ESPINOZA</b> Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>	
<b>POLAND / POLOGNE</b>	<b>1. Ms Agnieszka MATYSEK</b> Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice  <b>2. Ms Magdalena BOCHIŃSKA</b> Chief Specialist Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>PORTUGAL / PORTUGAL</b>	<b>Ms Maria José CASTELLO-BRANCO</b> Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	<b>CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE</b>
<b>ROMANIA / ROUMANIE</b>	<b>Ms Alina ION</b> Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>SAN MARINO / SAINT-MARIN</b>	<b>Ms Giulia SANTI</b> Directorate of Legal Affairs Department of Foreign Affairs	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>SERBIA / SERBIE</b>	<b>Mr Stevan POPOVIĆ</b> Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	
<b>SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	<b>Ms Petra GRZNÁROVÁ</b> National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>	
<b>SLOVENIA / SLOVÉNIE</b>	<b>Ms Jana LOVŠIN</b> Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice	<b>MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU</b>

<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<p><b>Ms Frieda SAN JOSÉ ARANGO</b> Magistrate Adviser to the General Secretariat for Innovation and Quality of the Public Justice Service Ministry of Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<b>SWEDEN / SUÈDE</b>	<p><b>Mr Per-Anders SUNESESSON</b> <b>Apologised / Excusé</b> Deputy Director-General Division for EU and International Affairs Ministry of Health and Social Affairs</p>
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<p><b>Mme Anita MARFURT</b> Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police</p>
<b>TUNISIA / TUNISIE</b>	<p><b>1. Mme Fedoua DEROUCHE</b> <b>Apologised / Excusée</b> Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p> <p><b>2. Mme Khadija ALOUI BOURAS</b> Consule Consulat Général de Tunisie Strasbourg</p>
<b>TÜRKIYE / TÜRKIYE</b>	<p><b>1. Ms Songül BİNİCİ AKKAŞ</b> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Mr Bahattin EMRE</b> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p><b>3. Mr Yakup KILIÇ</b> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>4. Mr Ömer YILMAZ</b> Counsellor Permanent Representation of Türkiye to the Council of Europe</p>



<p><b>UKRAINE / UKRAINE</b></p>	<p><b>1. Ms Svitlana ILCHUK</b> Expert</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Ms Angelina OLIINYCHENKO</b> State Expert of the Expert Group on Countering human trafficking, domestic violence and gender inequality Directorate for Digital Development and Social Services Ministry of Social Policy</p> <p><b>3. Ms Liudmyla PROTASENKO</b> Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ukraine to the Council of Europe</p>	<p><b>VICE-CHAIRPERSON /</b> <i>VICE-PRÉSIDENTE</i></p>
<p><b>UNITED KINGDOM /</b> <i>ROYAUME-UNI</i></p>	<p><b>1. Ms Sarah GREGORY</b> International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office</p> <p><b>2. Ms Raphaela THYNNE</b> Head of Strategy and International Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office</p> <p><b>3. Mr Robert CORR</b> International Policy Officer Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office</p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p> <p><b>Apologised / Excusée</b></p> <p><b>Apologised / Excusé</b></p>

**PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**

**STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

<p><b>CANADA / CANADA</b></p>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p>
<p><b>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</b></p>	<p><b>Mme Alessandra AULA</b> Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<p><b>JAPAN / JAPON</b></p>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p>
<p><b>MEXICO / MEXIQUE</b></p>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p>
<p><b>UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b></p>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p>

**STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION**

<p><b>MOROCCO / MAROC</b></p>	<p><b>1. Mme Lamiaa BEGHIEL</b>          Cheffe du          Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile          Division de l'Enfance – DPFEP          Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>2. Mme Nadia BAROUDI</b>          Cheffe de la Division de l'Enfance          Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées          Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>3. M. Yassine OUAOUICHA</b>          Cadre à la Division de l'Enfance          Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées          Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>4. Mme Zakia FARAJI</b>          Cadre à la Division de l'Enfance          Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées          Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>5. M. Youssef BENTALEB</b>          Président du          Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation (CMRPI)</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p> <p><b>6. Mme Malika SMAALI</b>          Chargée de projet          Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
-------------------------------	---

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

<p><b>COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)</b></p>	<p><b>Ms Olivia LIND HALDORSSON</b>          Head of the Children at Risk Unit</p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p>
---	--	------------------------------------

<p><b>EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)</b></p>	<p><b>Ms Debbie KOHNER</b> Secretary General Permanent Secretariat</p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p>
<p><b>EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSMANS FOR CHILDREN (ENOC) / RÉSEAU EUROPEEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)</b></p>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p>	
<p><b>EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN</b></p>	<p><b>Mr Emilio PUCCIO</b> Secretary General European Parliament Intergroup on Children's Rights</p>	<p><b>Apologised / Excusé</b></p>
<p><b>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</b></p>	<p><b>1. Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ</b> Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p><b>2. Ms Annette CASSAR</b> Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>	<p><b>Apologised / Excusé</b></p>
<p><b>EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)</b></p>	<p><b>Ms Astrid PODSIADLOWSKI</b> Head of Social Rights Sector Equality, Roma and Social Rights Unit</p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p>
<p><b>EUROPOL</b></p>	<p><b>Mr Anton Toni KLANČNIK</b> Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)</p>	<p><b>Apologised / Excusé</b></p>
<p><b>INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)</b></p>	<p><b>Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO</b> Spécialiste de programme Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)</p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p>
<p><b>INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)</b></p>	<p><b>Ms Carla LICCIARDELLO</b> Corporate Strategy Division</p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p>

<p><b>INTERPOL</b></p>	<p><b>1. Mr Uri SADEH</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusé</b></span>  Coordinator  Crimes against Children Unit  VCO/Organized and Emerging Crime Directorate  INTERPOL General Secretariat</p> <p><b>2. Mr Michael FERGUSON</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusé</b></span>  Policy Analyst  Crimes against Children Unit  Vulnerable Communities, Organized and Emerging Crime Directorate  INTERPOL General Secretariat</p>
<p><b>UNICEF</b></p>	<p><b>1. Mr Artashes MIRZOYAN</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusé</b></span>  Partnerships Advisor  Europe &amp; Central Asia Regional Office (ECARO)</p> <p><b>2. Ms Ina VERZIVOLLI</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span>  Child Protection Specialist  Europe &amp; Central Asia Regional Office (ECARO)</p>
<p><b>UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)</b></p>	<p><b>1. Mr Andreas WISSNER</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusé</b></span>  UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg</p> <p><b>2. Ms Delphine LENEUTRE</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span>  Legal Associate / Associée juridique  UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg</p>
<p><b>UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIMES - UNODC Global Programme to End Violence Against Children / BUREAU DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LES CRIMES – Programme mondial de l’UNODC pour mettre fin à la violence contre les enfants</b></p>	<p><b>Ms Alexandra MARTINS</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span>  Head</p>
<p><b>UNITED NATIONS SPECIAL RAPPORTEUR ON THE SALE AND SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN / RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VENTE ET L’EXPLOITATION SEXUELLE D’ENFANTS</b></p>	<p><b>Ms Mama Fatima SINGHATEH</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span>  Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children, including child prostitution, child pornography and any other child sexual abuse material</p>
<p><b>WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)</b></p>	<p><b>Mr Jonathon PASSMORE</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusé</b></span>  Programme Manager - Violence and Injury Prevention  World Health Organization Regional Office for Europe</p>

## COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

<b>ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>
<b>CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>Ms Bénédicte COLIN</b> <b>Apologised / Excusée</b> Policy Manager Federation of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE)
<b>CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>Ms Brigitte van den BERG</b> <b>Apologised / Excusée</b> Netherlands Rapporteur for Children's Rights
<b>COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>Ms Dunja MIJATOVIĆ</b> <b>Apologised / Excusée</b> Commissioner for Human Rights
<b>CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)</b>	<b>Ms Cristina SCHULMAN</b> <b>Apologised / Excusée</b> Chair of the T-CY Legal Adviser Directorate International of Law and Judicial Cooperation Ministry of Justice Bucharest, Romania
<b>EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>
<b>EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>
<b>GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE (T-SG)</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>

<p><b>GROUP OF EXPERTS ON ACTION AGAINST VIOLENCE AGAINST WOMEN AND DOMESTIC VIOLENCE (GREVIO) / GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE Á L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (GREVIO)</b></p>	<p><b>Ms Iris LUARASI</b> President of GREVIO (until 31 May)</p>
<p><b>PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE</b></p>	<p><b>M. Jean-Pierre GRIN</b> Membre de la Sous-commission sur les enfants Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable</p>
<p><b>STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)</b></p>	<p><b>Mme Brigitte KONZ</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span> Présidente du Tribunal Tribunal d'Arrondissement de Diekirch Luxembourg</p>

**OBSERVERS / OBSERVATEURS****NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

<p><b>ECPAT INTERNATIONAL</b></p>	<p><b>1. Ms Stana BUCHOWSKA</b> <span style="float: right;"><b>Apologised / Excusée</b></span> Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia</p> <p><b>2. Ms Amy CROCKER</b> Head of Child Protection and Technology</p> <p><b>3. Ms Andrea VARRELLA</b> Research and Child Rights Monitoring Manager</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<p><b>"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus</b></p>	<p><b>Ms Katerina MELISSARI</b> Child Protection Coordinator</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>
<p><b>INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)</b></p>	<p><b>M. Daniel PICAL</b> Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe</p>

<b>MISSING CHILDREN EUROPE</b>	<p><b>1. Ms Aagje IEVEN</b> Secretary General</p> <p><b>2. Ms Jennifer SCHATZ</b> Project Officer CESAGRAM</p> <p><b>3. Ms Caitlin REDER</b> Junior Executive Officer</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>	<p><b>Apologised / Excusée</b></p> <p><b>Apologised / Excusée</b></p>
<b>SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL</b>	<p><b>Ms Tiina-Maria LEVAMO</b> Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>	
<b>THE BRAVE MOVEMENT</b>	<p><b>Mr Matthew McVARISH</b> Co-Founder</p>	

**OTHER STAKEHOLDERS / AUTRES PARTIES PRENANTES**

<b>GLOBAL PARTNERSHIP TO END VIOLENCE AGAINST CHILDREN (EVAC)</b>	<p><b>Ms Marija MANOJLOVIC</b> Safe Online Director</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>	
<b>INHOPE (International Association of Internet Hotlines)</b>	<p><b>1. Mr Denton HOWARD</b> Executive Director</p> <p><b>2. Ms Samantha WOOLFE</b> Head of Global Partnerships and Network Expansion</p> <p><b>3. Ms Katarzyna STACIWA</b></p> <p><b>4. Ms Abby ROBERTS</b> Project Manager</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>	<p><b>Apologised / Excusé</b></p> <p><b>Apologised / Excusée</b></p>
<b>INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)</b>	<p><b>Mr Michael TUNKS</b> Head of Policy and Public Affairs</p> <p><b>ONLINE PARTICIPATION</b></p>	
<b>WePROTECT Global Alliance</b>	<p><b>1. Mr Iain DRENNAN</b> Executive Director</p> <p><b>2. Ms Eleanor LINSELL</b> Advocacy Manager</p> <p><b>3. Ms Shailey HINGORANI</b> Head of Advocacy, Policy and Research</p>	<b>Apologised / Excusé</b>

**SPEAKERS / INTERVENANTS**

<b>ARMENIA / ARMÉNIE</b>	<b>Mr Davit TUMASYAN</b> Independent expert University Lecturer
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<b>1. Mr Vasilis BISSAS</b> Counsel of the Republic  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>  <b>2. Ms Eria PAPALOIZOU</b> Counsel of the Republic  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>
<b>FRANCE</b>	<b>1. Mme Marie FONTANEL</b> <i>Ambassadrice / Ambassador</i> Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe  <b>2. Mme Catherine MATHIEU</b> Présidente du Tribunal judiciaire de Meaux  <b>3. Mme Claire PAILLASSOU</b> Magistrate rédactrice Bureau de la législation et des affaires juridiques Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)
<b>FRANCE - CIIVISE</b>	<b>1. M. Edouard DURAND</b> Co-Président de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>  <b>2. Mme Nathalie MATHIEU</b> Co-Présidente de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>
<b>ICELAND / ISLANDE</b>	<b>Ms Kolbrún BENEDIKTSDÓTTIR</b> Deputy District Prosecutor
<b>IRELAND / IRLANDE</b>	<b>Mr Barry DONOGHUE</b> Former Deputy Director of Public Prosecutions  <b>ONLINE PARTICIPATION</b>
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Mr Thomas FRØBERG</b> Senior public prosecutor Office of the Director of Public Prosecutions



<b>INDEPENDENT CONSULTANT</b>	<b>Ms Maria Andriani KOSTOPOULOU</b> Attorney at Law Court of Cassation Greece
<b>INDEPENDENT CONSULTANT</b>	<b>Mr Domenico ROSANI</b> Assistant Professor University of Utrecht The Netherlands

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

<b>Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable</b>	<b>Ms Jannick DEVAUX</b> Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i>
---	---

**Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme**

<b>Division I / Division I</b>	<b>Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION</b> Adviser / <i>Conseillère</i>	<b>Apologised / Excusée</b>
--------------------------------	---	-----------------------------

**DGI: Directorate General Human Rights and Rule of Law / DGI : Direction générale Droits humains et Etat de droit**

<b>SRSG on Migration and Refugees / RSSG sur les migrations et les réfugiés</b>	<b>Ms Leyla KAYACIK</b> Special Representative of the Secretary General for migration and refugees / <i>Représentante spéciale de la Secrétaire Générale pour les migrations et les réfugiés</i>	<b>Apologised / Excusée</b>
---	---	-----------------------------

**Information Society and Action against crime Directorate / Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**

**Information Society Department / Service de la société de l'information**

<b>Cybercrime / Cybercriminalité</b>	<b>Mr Jan KRALIK</b> Representative of the Cybercrime Convention Committee (T-CY) / <i>Représentant du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)</i>
--------------------------------------	--

<b>Cooperation in Police and Deprivation of Liberty /</b> <i>Coopération en matière de Police et de Privation de Liberté</i>	<b>Mr Yves ROLLAND</b> Programme adviser on police matters / <i>Conseiller de programme pour les questions de police</i>
---	---

**DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine**

<b>DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine</b>	<b>Ms Marja RUOTANEN</b> Director General / <i>Directrice générale</i>
---	---

**Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance**

**Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre**

<b>Violence against Women (GREVIO) - Secretariat of the Istanbul Convention monitoring mechanism /</b> <i>Violence à l'égard des femmes (GREVIO) – Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul</i>	<b>Ms Françoise KEMPF</b> Administrator / <i>Administratrice</i>
	<b>Ms Francesca MONTAGNA</b> Administrator / <i>Administratrice</i>
	<b>Ms Sabrina WITTMANN</b> Administrator / <i>Administratrice</i>

**Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination**

<b>Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination</b>	<b>Mr Jeroen SCHOKKENBROEK</b> Director / <i>Directeur</i>
--	---

**Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport**

<b>Children's Rights and Sport Values Department / Service des droits des enfants et des valeurs du sport</b>	<b>Ms Irena GUIDIKOVA</b> Head of Department / <i>Chef de Service</i>
---	--

<b>Children's Rights Division / Division des droits des enfants</b>	<b>Ms Regína JENSDÓTTIR</b> Head of Division / <i>Chef de Division</i>	<b>Apologised / Excusée</b>
---	---	-----------------------------

<b>Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</b>	<b>Ms Gioia SCAPPUCCI</b> Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>
	<b>Ms Ekaterina MALAREVA</b> Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	<b>Ms Naomi TREWINNARD</b> Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	<b>Ms Ana GUERREIRO</b> Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques</i>
	<b>Ms Faustine LABBADI</b> Assistant Lawyer / <i>Juriste assistante</i>
	<b>Ms Corinne CHRISTOPHEL</b> Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>
	<b>Ms Begüm SIMSEK</b> Assistant / <i>Assistante</i>

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Mr Luke TILDEN (Head of Team)  
 Ms Corinne McGEORGE-MAGALLON  
 Ms Julia TANNER